

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 20 Prairial,

(Ere vulgaire)

Lundi 8 Juin 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 55 livres pour six mois, et de 30 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarant, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

A V I S.

Les propriétaires de cette Feuille se trouvent encore forcés, par les circonstances, d'augmenter le prix de la Souscription. Il sera désormais de 30 liv. pour trois mois, et de 55 liv. pour six mois. Jusqu'à nouvel avis, on ne recevra pas d'abonnement pour un plus long terme.

I T A L I E.

De Rome, le 16 mai.

Le pape, remis d'une indisposition qu'il a eu à Terracine, est attendu demain, de retour dans cette capitale.

Deux chevaliers émigrés Français étant passés au service de la Grande-Bretagne, obtinrent la permission de faire ici des recrues, avec la condition qu'ils ne prendroient ni des sujets de l'état pontifical, ni des hommes au service de S. S. Ils avoient déjà enrôlé dix-huit hommes Napolitains ou Français, mais sur ce que le gouvernement observa que la désertion devenoit très-fréquente dans l'armée papale, il pensa que les recruteurs Français y avoient part; en conséquence, il fit arrêter, non-seulement les dix-huit recrues, mais même les deux officiers qui les avoient faites; ceux-ci firent part de cet événement au prince Auguste d'Angleterre, qui se plaignit de cette violation du droit des gens au secrétaire d'état, & aussi-tôt les deux officiers furent relâchés & reconduits chez eux dans une voiture du cardinal-ministre; cependant, la désertion ne discontinua pas dans l'armée papale.

Nous apprenons du duché d'Aost, que le 12 de ce mois Français s'étant portés en force pendant la nuit au Col de Mont, ils ont profité en même tems de l'obscurité de nuit & d'un orage affreux pour s'emparer d'un poste avancé que les troupes avoient sur la montagne. Le dé-

tachement piémontais a été fait prisonnier, mais comme les postes voisins sont arrivés au secours, on espère que cet échec n'aura pas de suites fâcheuses.

Du côté du Col-de-Tende, il y a eu aussi une rencontre entre les Austro-Sardes & les Français, dans laquelle ces derniers ont fait 300 prisonniers à l'ennemi.

De Gènes, le 21 mai.

Le 17, il arriva ici, en trois jours, de Toulon, à bord d'une felouque, un capitaine de vaisseau qui, après avoir conféré avec le ministre de France Villars, repartit le même jour; interrogé sur l'escadre française, il déclara qu'elle étoit prête, à mettre à la voile, au premier ordre.

Les mouvemens extraordinaires des troupes françaises en Provence & l'arrivée de plusieurs bataillons à Nice, qui viennent renforcer l'armée d'Italie, donnent à penser qu'il s'agit d'autre chose que d'une simple défense, & qu'il est question pour les français de conserver les pays conquis.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 25 mai.

A peine la guerre étoit-elle commencée, que le cabinet de Vienne & celui de Berlin étoient, pour ainsi dire, de se trouver liés ensemble par un traité, commencèrent à se chicanner avec aigreur. Cette disposition continua de s'accroître: bientôt toute l'Allemagne fut remplie de manifestes, dans lesquels les Autrichiens imputoient les revers de la coalition aux fautes des Prussiens, & ceux-ci aux fautes des Autrichiens. Brunswick & Wurmsler s'accusèrent réciproquement.

Dans ces derniers tems, Mollendorf eut pareillement à répondre aux généraux autrichiens, qui lui reprochèrent de trahir la cause commune. A Ratisbonne, les mesures proposées par l'empereur trouvoient des contradicteurs dans les ministres de Brandebourg, & réciproquement.

Aujourd'hui que le roi de Prusse vient de faire la paix, l'antipathie entre les deux cabinets semble s'être accrue encore : celui de Vienne, sur-tout, montre une jalousie en voyant les offres du roi de Prusse de s'entremettre pour conclure la paix des cercles. Cet ascendant, que son rival acquiert dans l'Empire, pese à sa hauteur, déconcerter son ambition systématique qui, sous prétexte de défendre ses co-états, médite toujours de les asservir.

Les ministres de François viennent de publier à Ratisbonne une proclamation pour chercher à prévenir le coup qui peut être porté à sa puissance en Allemagne, & où les sentimens de l'Autriche contre la Prusse sont à découvert. (Nous avons donné cette pièce).

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 15 mai.

Une malheureuse guerre s'est de nouveau déclarée aux Indes-Orientales, entre les Anglois & les Marates; mais on se flatte qu'elle ne sera pas de longue durée; on dit même que les auteurs de cette guerre en sont déjà venus à composition, & que toutes les hostilités ont cessé.

Les dépêches arrivées mercredi dernier aux directeurs de la compagnie des Indes, & datées de Calcutta, au Bengale, le 5 janvier, donnoient avis de l'événement suivant :

« Le 6 novembre de l'année dernière, il s'est livré, près de Rampoore, une bataille des plus sanglantes, & où les Anglois ont fait une grande perte : ils y eurent treize officiers tués & douze blessés; le nombre des soldats morts & blessés y fut en proportion. L'armée ennemie étoit de vingt-cinq mille hommes, dont quatre mille de cavalerie. Ils se sont battus comme des lions, & leur infanterie a eu l'adresse de se jeter ventre à terre à chaque décharge de notre artillerie, de manière que les boulets passaient par-dessus elle sans lui faire aucun mal; & se relevant alors, elle faisoit de ses piques, de ses sabres & de ses bayonnettes, le plus vigoureux usage. Néanmoins l'ennemi a été repoussé du champ de bataille, & les Anglois sont rentrés dans Rampoore.

« Coloum-Mohamed, chef des Rohillas, a donné lieu à cette guerre, en ne se contenant pas dans ses limites; mais les négociations de paix se sont entamées immédiatement après la bataille, & l'on ne doute pas que les premières dépêches que recevra le gouvernement & la commission suprême des Indes-Orientales, ne donnent là-dessus quelque chose de positif. »

Avec l'avis que l'on vient de lire, on a reçu celui d'un combat que le vaisseau du roi le *Centurion*, a soutenu au mois d'octobre, non loin de l'isle de France, contre deux frégates françaises qui l'ont fort maltraité.

Le 8, à la chambre des pairs, lord Lauderdale annonça qu'il feroit une motion sur la guerre, dans la vue d'engager à faire la paix. On est convenu que la chambre seroit convoquée, à cet effet, le 28.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

D'Arles, le 11 prairial.

Ce matin à une heure après minuit, étant de garde au poste de la maison commune, on nous a donné la nouvelle que l'armée républicaine étoit entrée triomphante

dans Toulon, qu'une partie des rebelles avoit mis les armes & qu'une partie, c'est-à-dire, les chefs & les plus coupables fuyoient à toutes jambes le long de la côte de la mer, croyant se soustraire au juste châtiement qui les attend; mais qu'une colonne de vrais républicains étoit à leur poursuite & ne tarderoit pas de les mettre en déroute.

Les révoltés avoient des complices dans la commune d'Arles, qui provoquoient & menaçoient journellement de Passassinat & du pillage, ils crioient *vive la marine, les jacobins et la constitution de 1793*, ils choisoient au visage des bons citoyens, en leur disant, *trois jours d'ici, tu verras beau jeu*. A Tarascon d'étoit le même propos. A Avignon, les terroristes se mettoient à entrain d'élargir les buveurs de sang; trois scélérats de Paris, traduits de Paris, en vertu d'un décret de la convention, au tribunal criminel du département du Gard furent relâchés par les terroristes avignonnais, & ils prirent la route de Toulon.

Les scélérats étoient assurés d'être soutenus par les révoltés, puisque onze chaloupes caannonnières & plusieurs bâtimens de transport partis de Toulon pour s'embarquer par le Rhône, des communes d'Arles, de Tarascon & d'Avignon, étoient déjà entrés dans le Rhône, & une brave garnison de la Tour S.-Louis, qui, avec une artillerie s'opposoit fortement à leur passage, ces communes seroient devenues la proie des brigands, auroient été maîtres des départemens des Bouches du Rhône, de Vaucluse & du Var, où ils auroient eu une seconde Vendée.

Les bons citoyens d'Arles se soulevèrent d'indignation en apprenant une pareille nouvelle; ils emprisonnèrent environ cinquante des provocateurs; mais les plus scélérats, premiers instruits, de la non réussite des toulonnais prirent la fuite dans le terroir du plan bourg, pour rejoindre les bâtimens des toulonnais, qui étoient à l'embouchure du Rhône.

Le fameux Natoire, un des chefs de cette faction libérale, qui par sa place de receveur des douanes nationales, a beaucoup de prépondérance sur les marais qui en a corrompu une grande partie, a été du nombre des fugitifs. C'est le même qui méprisoit tant autrefois ce qui n'étoit pas noble, qui étoit le ministre des sens voluptueux du ci-devant baron de Faucon, c'est le même qui sans être noble en prenoit la place dans les actes qu'il passoit, & qui eût l'impertinence de vouloir entrer dans les assemblées particulières de la noblesse pour députer aux états-généraux le même qui fut refusé à la société populaire de la justice & de l'humanité; & c'est ce même qui fut connu à Paris pour avoir, en 1793, à l'époque de la convention, été nommé commissaire pour l'acceptation de la constitution, exercé la plus cruelle tyrannie envers les nobles Arlésiens qui s'y étoient réfugiés. C'est lui qui fut d'autres commissaires aussi scélérats que lui, des listes de proscription contre leurs concitoyens, arrêté, traduire devant Moïse Bayle, & ensuite guillotiné.

De Paris, le 19 prairial.

Un particulier de la section de Popincourt, qui étoit administrateur pour l'habillement des troupes, se fit assommer sa femme à coups de marteau & d'empes ses quatre enfans. On assure qu'il s'est livré à

de scélératesse à la suite d'une dénonciation faite contre lui comme terroriste.

Depuis quatre jours, les couriers de Brest à Paris avoient manqué; il en est arrivé un avant-hier, qui a rapporté, dit-on, que les cavrons de Brest sont infectés de chouxans infidèles aux derniers traités. On ajoute que ce courrier, quoiqu'escorté par 25 hommes, a été attaqué par les brigands, que son postillon a été tué, & qu'il ne doit son salut qu'à ses chevaux qui ont pris le nord aux dents & ont garanti sa vie. Son escorte avoit pris la fuite en apercevant les brigands. Nous attendons des détails plus circonstanciés sur cette affaire.

Les mouvemens de la révolution ont, pour ainsi dire, renouvelé la majorité des habitans de Paris, & cette cité est devenue le caravanseraï général de la république. Il semble que cet état de rotation continuelle auroit exigé une attention particulière de la police sur tous les individus qui arrivent dans cette commune; cependant soit que la police ne soit pas suffisamment vigilante à cet égard, soit que le domicile des voyageurs ne soit pas exactement indiqué chaque jour, hier on a voulu, dit-on, se saisir de quelques agioteurs, en argent, & à cet effet des troupes ont cerné le Palais-Egalité, depuis environ 7 heures & demie du soir, jusqu'après minuit; on ignore jusqu'ici quel a été le succès de cette opération.

Il est certain que la veille le prix des louis d'or avoit été porté jusques à 580 livres. Cet excès de prix seroit presque indifférent à la plupart des citoyens, si la loi peu réfléchie qui a établi presque légalement un rapport journalier entre les anciennes monnoies d'or & les assignats, n'avoit amené le renchérissement épouvantable de toutes les denrées, & justifié en quelque sorte ce renchérissement. Quatre citoyens avoient dîné médiocrement au palais Egalité pour 560 liv., & se récrioient sur ce prix; le restaurateur leur prouva qu'ils avoient dîné à moins de 6 liv. par tête en argent, & ils n'eurent rien à répondre. C'est l'homme à fortune fixe & bornée; c'est le propriétaire de biens-fonds donnés à bail; c'est le rentier qui souffrent & meurent de la différence énorme qui se trouve entre leurs revenus, demeurés les mêmes quant à la dénomination en livres, sols & deniers, & devenus réellement moindres de quatorze quinzièmes, sans que cette perte puisse être attribuée à autre chose qu'aux fautes de notre administration financière. La nouvelle constitution que nous attendons offrira sans doute un remède à ce mal comme à tant d'autres que nous devons à ses auteurs aînés. Il faut donc patienter & ne pas joindre nos plaintes aux cris désespérans des malveillans, qui nous annoncent des calamités toujours renaissantes.

La nouvelle & bonne organisation de la garde nationale parisienne, rassure en général les citoyens contre le retour de ces attentats de la multitude armée, sans disorientation & sans choix, contre la représentation nationale; les crimes de violence depuis le 31 mai, jusqu'au premier prairial, ont été reprochés assez injustement aux bons parisiens par quelques départemens trompés. On sait aujourd'hui que les attroupemens en général ont été l'ouvrage de tous les malveillans rassemblés de par-tout à l'ordre des meneurs ou tyrans de la convention. Le département du Puy-de-Dôme a demandé hier dans une

pétition, que le corps législatif transférât ailleurs qu'à Paris le siège de ses séances, afin de se trouver plus libre dans les travaux de la législation. Ce département peut avoir des raisons de croire que les législateurs n'ont pas besoin des lumières des gens éclairés qui vivent dans la capitale, & que les bons ouvrages faits sur la législation, suffiront pour les guider dans la confection de notre code. Mais on doit considérer en même tems la convention comme chargée de tous les principes & de tous les détails de gouvernement, dont le déménagement en hommes & en choses ne se fait pas avec une grande facilité, & que les ressorts d'un gouvernement encore incertain, courent risque de se déranger dans un transport pénible & dangereux.

Campagne du duc de Brunswick contre les Français, en 1792; avec des réflexions sur les causes, les progrès de la révolution française, et son influence sur les destinées de l'Europe; publiée en allemand par un officier prussien, témoin oculaire, et traduite en français sur la quatrième édition. A Paris, chez A. Cl. Forget, imprimeur-libraire, rue du Four-Honoré, n°. 487, vol. in-8°. de 343 pages.

L'auteur de cette relation, espee de maître Jacques de Molière, se montre tantôt philosophe & tantôt soldat Prussien. Ici la révolution française lui paroît une époque heureuse de l'histoire de l'esprit humain, dont l'indispensable conséquence doit être la félicité de l'Europe; là il se plaint militairement de la faute que firent les cours ligués contre elle, en ajoutant foi aux prophéties des émigrés, qui leur assuroient que tous les Français, hors les jacobins, verroient avec délices leurs armées vengeresses envahir le territoire national, & pénétrer jusque à Paris. Ces promesses téméraires, faites par des hommes, que l'auteur appelle *nobles rebuts de la France*, n'ayant laissé aucun doute au duc de Brunswick, sur le succès de son expédition, il résulta de cette sécurité, qu'on négligea plusieurs moyens importans qui peut-être eussent fait réussir. L'ouvrage est semé d'anecdotes qui satisfont la curiosité. La petite préface du traducteur est digne de quelque attention. « Il est assez étrange, dit-il, de voir le livre le plus honorable pour la France, composé par un esclave Prussien, & traduit par un aristocrate Suisse. Je dis, le plus honorable. . . . car les louanges qu'on se donne à soi-même ne signifient rien; mais les paroles de l'étranger sont le langage de la postérité. Et il faut que la cause des Français soit essentiellement bonne, puisque malgré le grand nombre de brigands qui ont quitté leurs cavernes pour s'y mêler. . . . les étrangers ont conservé pour les Français leur première estime. — Ces mêmes Germains, ajoute-t-il, qu'on se plaint encore dans quelques gazettes françaises à qualifier d'esclaves, n'ont pas cessé depuis 1789, de discuter les avantages de la révolution française, dans les lieux publics, dans les promenades, notamment à Berlin; ce que les Français n'eussent peut-être pas fait sans gêne à Paris, il y a dix ans, si la révolution s'étoit faite en Prusse. »

Une chose que le lecteur ne peut se dissimuler, quand il dit à la fin du livre, c'est que Damourier se contenta de repousser l'armée prussienne, tandis qu'il pouvoit lui faire mettre bas les armes.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen LANJUINAIS.

Séance du 19 prairial.

Après la lecture de la correspondance, plusieurs membres ont réclamé la parole. La loi sur la restitution des biens des condamnés n'ayant pas été décrétée entièrement, & les articles décrétés ne l'ayant été qu'avec divers amendemens, Genissieux s'est présenté à la tribune pour faire achever & compléter cette loi.

Plusieurs membres ont demandé qu'on entendit d'abord le rapporteur du comité des finances.

Genissieux insiste pour parler : si vous tardez encore à achever cette loi, dit-il, vous oublierez la discussion qui a eu lieu ; il s'en engagera une nouvelle, & vous ne finirez jamais.

Le salut de l'état dépend des finances, dit un membre ; & la parole reste à Balland. Il propose, au nom du comité des finances, diverses modifications à la loi des 10 & 12 prairial, sur le nouveau mode d'aliénation des domaines nationaux.

On alloit discuter article par article, quand un membre s'est écrié que la loi à laquelle on proposoit des modifications est désastreuse ; qu'elle a été enlevée de force ; que les abus qu'on dénonce ne sont pas les seuls qu'elle entraîne ; que les palliatifs qu'on propose sont insuffisans.

L'opinant demande l'ajournement de la discussion & la suspension de la loi.

Cette proposition excite des murmures.

Perrin : — Pourquoi le préopinant n'a-t-il pas fait ses réflexions quand on a proposé la loi ?

Plusieurs voix : La proposition n'est pas appuyée. — La question préalable.

On alloit mettre la question préalable aux voix ; plusieurs membres s'y opposent : Rewbell court à la tribune : il est tems, dit-il, qu'on renonce au décret par enthousiasme ; la loi qu'on vous a fait rendre ruinaera la république.

L'opinant expose qu'il y avoit beaucoup de biens pour lesquels on payoit en 1790 un loyer ostensible, mais qui étoit loin d'en représenter la valeur ; de ce nombre sont les biens ecclésiastiques & ceux sur-tout de l'ordre de Malthe : en les affermant, le titulaire recevoit un pot-de-vin considérable ; les agioteurs le savent bien, aussi c'est sur ces biens là qu'ils se jettent.

Rewbell entre dans divers calculs ; il dit que donner pour 75,000 liv. en assignats un bien qui rapportoit en 1790, 1000 liv., c'est le donner réellement pour la valeur de 4000 liv. en numéraire ; qu'il falloit d'ailleurs s'assurer avant tout si dans le cas où l'on seroit obligé d'émettre de nouveaux assignats, il leur resteroit un gage suffisant : il appuie en conséquence la suspension demandée.

Herman. — Je connois un homme qui pour 3000 liv. a eu un bien qui lui rapporte 500 liv.

Dubois-Crancé dit qu'il y avoient aussi des biens d'émaigrés très-légerement imposés ; qu'il a vu des lettres de ministres des finances pour défendre d'imposer le bien

de M. ou Mde. telle, qui étoient en crédit ; il établit les mêmes calculs que Rewbell, & en tire les mêmes conséquences : je demande, ajoute-t-il, qu'on aborde de front la question des finances ; pourquoi a-t-on rejeté des moyens présentés ici, si l'on n'a rien de mieux à présenter en place ; j'ai entendu avec effroi un membre du comité des finances dire hier qu'il n'y avoit plus de moyens que le *maximum* & les réquisitions ; ces moyens seroient la contre-révolution.

L'opinant demande aussi la suspension de la loi, & que les comités s'occupent de présenter un moyen de remédier, par un plan général, aux maux qui nous menacent.

Plusieurs membres parlent pour ou contre ; la discussion est interrompue par Boissy-d'Anglas, qui obtient la parole, au nom de la commission des onze. Il dit que cette commission s'occupe, sans relâche, du travail qui lui est confié ; mais qu'aussi elle sent la nécessité de l'accélérer, de le mûrir de manière à ce qu'il puisse répondre à l'attente de la convention & du peuple.

Il annonce que la commission présentera son travail, dans la première huitaine du mois prochain, & qu'il imposera silence à la malveillance ; qu'il rendra vains tous les efforts qu'elle fait, & dont un membre du comité de sûreté générale va rendre compte.

Sevestre prend la parole : le terroriste, dit-il, & le royaliste s'agitent ; mais les mesures de vos comités sauront comprimer l'un comme l'autre ; on annonce un mouvement pour le 25 ; nous ne savons pas s'il aura lieu, mais nous ne le craignons pas ; on ose dire que vous voulez rétablir la royauté ; comme si tant de veilles, de sacrifices, comme si tous vos vœux, tous vos sentimens n'étoient pas pour la république.

Oui, oui, s'écrie-t-on, de toutes parts.

Sevestre reprend : Notre gloire, notre intérêt, nous font la loi ; nous voulons la république, nous l'avons.

Toute l'assemblée. — Oui !

On ordonne l'insertion au bulletin du discours de Sevestre.

Un autre membre du comité de sûreté générale fait décréter que les membres en mission dans les départemens depuis trois mois, près des armées depuis six, ou absens par congé depuis plus d'un mois, se rendront à leur poste ; les congés, actuellement accordés, ne pourront valoir qu'un mois ; & d'ici à la fin de la discussion des loix constitutionnelles, il n'en sera plus accordé que les causes n'aient été vérifiées au comité des inspecteurs.

La discussion sur la loi du 10 est reprise ; nous en ferons connoître la suite demain. L'assemblée a décrété la suspension de cette loi, ainsi que de tous les marchés qui ont pu être conclus en vertu des dispositions qu'elle renferme.

Le tribunal criminel du département de l'Isère est chargé de poursuivre tous les massacres commis à Lyon ; & celui du département de Rhône & Loire les vols, vexations dilapidations, abus de pouvoir, &c. qui ont eu lieu dans cette commune, soit avant, soit depuis le 9 thermidor.

Ces jugemens seront exécutés sans recours au tribunal de cassation.

Le roi c
états e
— De
de la
plus a
sortir.
prairi
à Ven

Les P
forcés, p
Li Sousc
mois, et
on ne r
terme.

Les ne
pécial de
à son qu
rance de
au lieu d
me imp
S. M.
sous le n
d'appoint
s'allier av
tre d'Esp
mois.
L'archi
mais les
à souffrir
Le com
la Carint

Le déci
soit relat